

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

Acteurs du Médico-social

LE HANDICAP PSYCHIQUE

Public :
Salariés des ESMS

Modalités de formation :
2 Séquences de 7 h soit 14 h de formation
Un groupe de 12 à 20 personnes

Modalités d'évaluation :
Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Acquérir des bases théoriques pour mieux comprendre les différents comportements liés aux pathologies psychiques et psychiatriques.
- Mieux repérer les besoins et attentes des personnes accompagnées.
- Apportées des réponses adaptées aux difficultés rencontrées au quotidien et faciliter les interventions au domicile

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Histoire du handicap psychique :
 - Distinction entre handicap mental et maladie mentale
 - L'évolution réglementaire : la place de la personne dans la société
- Les pathologies à l'origine du handicap
 - Les troubles psychopathologiques chez l'adolescent ou le jeune adulte et à l'âge adulte
 - Les troubles de l'humeur, la dépression
 - L'autisme et les syndromes autistiques
- Les critères de la déficience psychique
 - Les différents troubles constatés
- Les incapacités liées à ces déficiences
 - L'accompagnement dans la réponse aux besoins fondamentaux dans la vie quotidienne et courante
 - Les besoins liés au logement, à l'hébergement
 - La vie sociale et les loisirs
 - Les capacités de travail, de formation, d'apprentissage, de participation à des activités
- La vie relationnelle, affective et familiale
- La santé : le prendre soin et l'accompagnement aux soins

MODALITES :

- La programmation est basée sur des séquences de 7 h 00 par groupe. Chaque groupe sera composé de 12 à 20 personnes garantissant à chacune de ses personnes la bonne compréhension des concepts .

INTERVENANTS :

- Directrice d'établissements médico sociaux pendant plus de 10 ans, formatrice et ayant une parfaite connaissance des handicaps comme des salariés des services d'aides à domicile.